



Marseille, le 04 avril 2024

LES JOP POUR LA PJJ SUD-EST

TOUS ET TOUTES AU GARDE A VOUS OU EN GARDE A VUE

Nous avons rencontré la DIR dans le cadre du dialogue social concernant l'organisation des vacances d'été pendant les JO dans le Sud-Est le 28 mars. Nous avons décidé de siéger pour disposer des informations et défendre les droits des personnels. Tout d'abord, nous avons déploré qu'il ne s'agisse que de sécuritaire et de contraintes. Ne devrait-il pas s'agir d'esprit sportif ou de rassemblement populaire ? Pour l'instant, le prisme du sécuritaire dévore tout sur son passage, avec son cortège de rumeurs, d'angoisses et d'abus en termes de droit du travail.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé dès le départ de dissiper certaines rumeurs véhiculées dans les services sur l'organisation de la prise des congés cet été. Nous avons déploré que les informations nous parvenaient aussi tardivement car certains cadres de proximité avaient déjà mis la pression à certaines équipes, enjoignant par exemple, les professionnel.les à ne pas poser de congés pour l'arrivée de la flamme.

Nous avons rappelé que la règle commune était de 40% de professionnel.les tous corps confondus sur les services durant les congés. Cet été, l'administration, forte d'une prédition qui ne repose sur aucune analyse sérieuse, fait l'hypothèse d'une hausse exponentielle de la délinquance des mineur.es pendant les JOP. En conséquence de quoi, la DIR se conforme aux recommandations de la DPJJ et enjoint les personnels à être beaucoup plus nombreux durant l'été sur les services. Peut-être imagine-t-on que notre présence, durant l'été, en nombre, va permettre d'endiguer cette délinquance hypothétique ? Peut-être imagine-t-on que dans l'urgence notre présence va permettre de trouver des solutions ? Solutions pour qui, à quoi ? Pour la PEAT trouver des lieux de placements en urgence...encore faudrait-il qu'il y ait des lieux de placement en nombre suffisant, qu'il y ait des places et que les professionell.es fonctionnent sans souffrances, en nombre suffisants.

Les points importants annoncés par la DIR sont :

- Pas d'interdiction de poser des congés du 08 au 13 mai pendant l'arrivée de la flamme contrairement à certaines rumeurs.
- du 15 juillet au 11 aout dans tous les départements qui reçoivent les JO, ce sera 50% et 1 ETP d'éduc de présents (PEAT, QM, SIEPM et lieux de placements compris). Pour les STEI, les PT sont compris dans le calcul.
- Seul le 13 et le 06 sont concernés par ses directives.
- Les primes : 500, 1000, 1500 euros, à priori selon le niveau d'implication des professionnel.les pendant les JO.

Les critères annoncés par le ministère sont les suivants avec trois paliers de modulation qui seraient retenus. Le niveau de modulation sera fixé en fonction du niveau de mobilisation tenant compte du caractère cumulatif de ces critères :

- *500 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant notamment à une contrainte ponctuelle sur la prise de jours de congés à certaines dates de la période du 14 juillet au 16 août 2024 ou, pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques, du 5 août au 8 septembre*
- *1 000 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant à une contrainte soutenue (au-delà de deux semaines) sur la prise de congés au cours de la période du 14 juillet au 16 août 2024, ou, pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques du 5 août au 8 septembre*
- *1 500 € : mobilisation particulièrement élevée, dans la durée, ayant pour conséquence une forte limitation du nombre de jours de congés à partir de mi-juin et jusqu'à mi-septembre 2024 »*

Concernant les congés, il est bien évident que l'injonction n'est pas réaliste et tenable dans les services qui souffrent déjà d'un manque de professionnel.les (postes fermés, restriction de budget, arrêts maladies ou congés maternités pas remplacés...). Les congés d'été sont nécessaires pour couper après une année éprouvante dans beaucoup de services, avec une surcharge de travail, un contexte sociale difficile... Comme d'habitude, il s'agit de faire plus avec moins.

La DIR a rappelé que les parents isolés, ceux sans possibilité de garde et les parents d'enfants handicapés seront prioritaires pour les congés. En revanche, nous avons rappelé que les éducateurs contractuel.les ne devaient pas servir de variable d'ajustement pour l'organisation des services durant cette période. Si l'organisation des JOP permettra d'augmenter les budgets de recrutement et de proposer des avenants à leurs contrats dès le mois de mai, avec une prolongation jusqu'à fin octobre/décembre, le but est clair : qu'ils et elles soient disponibles cet été pour faire face à une éventuelle surcharge d'activité. Nous n'accepterons pas que nos collègues contractuel.les, soient contraints de s'abstenir de congés durant l'été.

Nous regrettons le manque d'anticipation de la DIR concernant les modes de gardes et invitons chacun et chacune qui aurait des difficultés de cet ordre cet été de nous en informer.

Pour tarir les rumeurs qui vont tous azimuts, nous avons demandé que **la Dir produise rapidement une note avec des directives précises**, car les personnels ont besoin de clarté.

Nous avons aussi demandé que la DIR se porte garante des droits des agent.es et qu'elle veille à ce que les personnels ne se voient pas refuser des congés d'été sans qu'il n'y ait eu de dialogue auparavant en équipe.

Concernant les primes, nous demandons qu'elles soient lissées de façon égale à tous les personnels. La politique des primes entraîne un sentiment d'injustice important et abîme les équipes, ce qu'on ne cesse de marteler.

N'hésitez pas à nous faire remonter tout problème ou tout refus de congés qui vous paraîtrait illégitime.

En fonction de l'évolution de la situation, le SNPES-PJJ/FSU PACAC, pourra recourir au dépôt d'un pré-avis de grève du 15 juillet au 11 août.